

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

DX3 GEL

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: BE2021-0016

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0026470-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	DX3 GEL SKULD ANT GEL SKULD ANT GEL BOX KAMAZIL ANT GEL KAMAZIL ANT GEL BOX KAPTER ANT GEL KAPTER ANT GEL BOX KELT ANT GEL KELT ANT GEL BOX DX3 ANT GEL DX3 ANT GEL BOX DX3 AMEISENGEL DX3 AMEISEN GEL BOX SKULD AMEISENGEL SKULD AMEISEN GEL BOX KAMAZIL AMEISENGEL KAMAZIL AMEISEN GEL BOX KELT AMEISENGEL KELT AMEISEN GEL BOX KAPTER AMEISEN GEL KAPTER AMEISEN GEL BOX DX3 GEL FOURMIS DX3 BOITE APPÂT FOURMIS SKULD GEL FOURMIS SKULD BOITE APPÂT FOURMIS KAMAZIL GEL FOURMIS KAMAZIL BOITE APPÂT FOURMIS KELT GEL FOURMIS KELT BOITE APPÂT FOURMIS KAPTER GEL FOURMIS KAPTER BOITE APPÂT FOURMIS DX3 MIEREN GEL DX3 GEL MIEREN LOKDOOS SKULD MIEREN GEL SKULD GEL MIEREN LOKDOOS KAMAZIL MIEREN GEL KAMAZIL GEL MIEREN LOKDOOS KELT MIEREN GEL KELT GEL MIEREN LOKDOOS KAPTER MIEREN GEL KAPTER GEL MIEREN LOKDOOS Vazor Mierenlokdoos Vazor Boîte Appât Fourmis Vazor Ameisenköderbox Effect Ant Bait Effect Mier Lokdoos Ants STOP Imidalux Boîte-appât fourmis Imidalux Gel Fourmis Imidalux Mierengel Imidalux Mierenlokdoos Imidalux Ameisen Gel Imidalux Ameisen Köderbox Fourmi'K
---------------------------------	--

	Imisect Fourmix
--	--------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ZAPI S.p.A.
	Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie
Numéro de l'autorisation		BE2021-0016
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0026470-0000
Date de l'autorisation		09/03/2020
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	ZAPI S.p.A.
Adresse du fabricant	Via Terza Strada 12 35026 Conselve (PD) Padova Italie
Emplacement des sites de fabrication	ZAPI S.p.A. site 1 Via Terza Strada 12 35026 Conselve (PD) Padova Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Imidaclopride
Nom du fabricant	Ningbo Generic Chemical Co., Ltd. (Art. 95 List: ZAPI S.p.A.)
Adresse du fabricant	Room 10-6, Shidal Square 8, 315010 Zhejiang Chine
Emplacement des sites de fabrication	Ningbo Generic Chemical Co., Ltd. (Art. 95 List: ZAPI S.p.A.) site 1 Shaanxi Hengtian Chemical Co., Ltd., Plant address: Dali Core Zone, Wei nan National Agricultural Science and Technology Park, Shanxi province, - - Chine

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	substance active	138261-41-3	428-040-8	0,0204 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

Appât prêt à l'emploi sous forme de gel

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation. P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.
Application sous forme de gel – Intérieur et extérieur

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Lasius niger</i> Nom commun: Fourmis des jardin Stade de développement: Tout stade de développement Nom scientifique: <i>Linepithema humile</i> Nom commun: Fourmis argentines Stade de développement: Tout stade de développement Nom scientifique: <i>Monomorium pharaonis</i> Nom commun: Fourmis pharaons Stade de développement: Tout stade de développement
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Intérieur : fissures et crevasses, ou le long des murs. Extérieur : fissures et crevasses, autour des bâtiments ou directement sur les entrées des nids de fourmis.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les gouttes de gel d'appât sont disposées sur les chemins de passage des fourmis, dans les fissures et crevasses ou à l'entrée du nid sur des surfaces horizontales non absorbantes
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 2 gouttes chacune de 0,05 g (5 mm de diamètre). 0 Nombre et fréquence des applications: 2 gouttes chacune de 0,05 g (5 mm de diamètre) par mètre linéaire ou par entrée de nid. Vérifier régulièrement la consommation du produit et si nécessaire les remplacer lorsqu'ils sont consommés. Efficace jusqu'à 3 mois après application. Renouveler l'application tous les 3 mois ou avant si l'appât est altéré ou totalement consommé. Délai d'action : deux semaines après l'application.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	

Professionnels :

- Seringues en PEHD (polyéthylène haute densité) de 5 g à 25 g (avec incrément de 1 g)

- Seringues en polypropylène de 5 g à 25 g (avec incrément de 1 g)

- Seringues en PEBD (polyéthylène basse densité) de 20 g à 50 g (avec incrément de 1 g)

- Cartouches en polypropylène de 25 g à 50 g (avec incrément de 1 g)

Les seringues ou les cartouches sont emballées dans les emballages suivants pour la mise sur le marché:

- Boîte (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Carton (carton) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce)

Non professionnels :

- Seringues en PEHD de 5 g à 25 g (avec incrément de 1 g)

- Seringues en polypropylène de 5 g à 25 g (avec incrément de 1 g)

- Seringues en PEBD de 20 g à 25 g (avec incrément de 1 g)

- Cartouches en polypropylène de 25 g

	<p>Les seringues ou les cartouches sont emballées dans les emballages suivants pour la mise sur le marché:</p>
--	--

- Boîte (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Carton (carton) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.

- Ne pas dépasser 30 gouttes de 0,05 g par nid (maximum 1,5 g de produit)

- Déposer le produit à l'abri du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur).

- Efficace jusqu'à 3 mois après application. Renouveler l'application tous les 3 mois ou avant si l'appât est altéré ou totalement consommé

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour une utilisation à l'extérieur, appliquer ce produit biocide uniquement dans les fissures et les crevasses ou directement sur les nids de fourmis. Protéger des abeilles et des intempéries en recouvrant, par exemple d'un pot de fleurs ou d'une tuile (en veillant à ce que les fourmis aient toujours accès à l'appât).

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2.

Non professionnel et professionnel - Application en boîte d'appât

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Lasius niger</i> Nom commun: Fourmis des jardins Stade de développement: Tout stade de développement
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur A l'intérieur A l'extérieur autour des bâtiments, à côté des nids de fourmis
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: Appliquer la boîte à appâts là où la présence de fourmis est décelée, c'est-à-dire le long des chemins de passage des fourmis ou près des entrées de nid, sur des surfaces horizontales selon les dosages indiqués ci-dessous.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Une boîte d'appât tous les 15 à 20 m ² ou une boîte à l'entrée du nid. 0 Nombre et fréquence des applications: Une boîte d'appât tous les 15 à 20 m ² ou une boîte à l'entrée du nid. Si nécessaire, remplacer la boîte d'appâts 3 mois après son ouverture. Efficace jusqu'à 3 mois après ouverture Délai d'action : deux semaines après l'application

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boîtes d'appât en polystyrène de 2 g, 3 g et 4 g - Boîtes d'appât en polypropylène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE - Boîtes d'appât en polystyrène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE <p>Les boîtes d'appâts (emballées individuellement, ou pas, dans des sachets en plastique ou en aluminium) sont emballées dans les emballages suivants pour être mises sur le marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boîte (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce) - Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce) - Carton (carton) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce) - Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 24 pièces (avec incrément de 1 pièce) <p>Non professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boîtes d'appât en polystyrène de 2 g, 3 g et 4 g - Boîtes d'appât en polypropylène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE - Boîtes d'appât en polystyrène contenant une capsule de 4 g en PET/PE + CRT/ALU/PE

	<p>Les boîtes d'appâts (emballées individuellement, ou pas, dans des sachets en plastique ou en aluminium) sont emballées dans les emballages suivants pour être mises sur le marché:</p>
--	---

- Boite (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Blister (carton, ou plastique, ou une combinaison de carton et de plastique) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Carton (carton) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

- Sac (plastique ou aluminium) contenant de 1 à 6 pièces (avec incrément de 1 pièce)

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Si nécessaire, remplacer la boîte d'appâts 3 mois après son ouverture.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Ecarter toute source alimentaire (déchets, restes de nourriture...) pendant le traitement pour encourager l'ingestion du gel.
- Vérifier les appâts une fois par semaine.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Retirer les appâts restants ou les contenants à la fin du traitement, puis les éliminer.
- Pour les non professionnels uniquement : si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Dangereux pour les abeilles.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Le produit doit être appliqué de manière à éviter tout contact avec les enfants, les animaux de compagnie et les animaux non-cibles.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition des symptômes, contacter un spécialiste du traitement anti-poison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), conformément à la réglementation locale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de sources de chaleur.
- Protéger du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 2 ans.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Le produit contient un amérisant.